

Séance du Conseil du 7 Juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°143/2022

Compte rendu des décisions communautaires

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 1^{er} juillet deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne au Palais de l'Europe, rue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

Mme Eléonore PATERNOTTE a été nommée Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

<u>BEAUSOLEIL :</u>	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
<u>BREIL-sur-ROYA :</u>	M. Sébastien OLHARAN
<u>LA BRIGUE :</u>	M. Daniel ALBERTI
<u>CASTELLAR :</u>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée
<u>CASTILLON :</u>	M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Paul COUFFET
<u>FONTAN : OLHARAN)</u>	M. Philippe OUDOT (quitte la séance à 17h30, avant le vote de l'affaire n°1 et donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN)
<u>GORBIO :</u>	M. Paul COUFFET
<u>MENTON :</u>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, arrive à 17h51, avant le vote de l'affaire n°1) Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
<u>MOULINET :</u>	M. Guy BONVALLET
<u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u>	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, excusée donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN, M. Jean-Louis DEDIEU, excusé, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI
<u>SAINTE AGNES :</u>	M. Albert FILIPPI, suppléé par M. Antoine MATTERA
<u>SAORGE :</u>	Mme Brigitte BRESCH
<u>SOSPEL :</u>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
<u>TENDE :</u>	M. Jean-Pierre VASSALLO
<u>LA TURBIE :</u>	M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : 8 juillet 2022

Séance du 7 Juillet 2022

Délibération n°143/2022

OBJET : Compte rendu des décisions communautaires

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous donne lecture des décisions qui ont été prises depuis la séance du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 en application de la délégation d'attribution consentie par délibération n° 4/2022 en date du 22 février 2022.

N° 41/2022 Consultation pour la tenue d'un atelier de formation à l'entretien des agrumes dans le cadre du projet Interreg Alcotra « PAYS AIMABLES » du « PITER PAYS-SAGES ».
Acceptation de l'offre de la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes, sise Min Saint-Augustin, 06296 Nice afin d'assurer un atelier de formation à l'entretien des agrumes sur l'une des communes du PITER pour un montant de 1 246,45 € TTC. Les dépenses en résultant sont imputées sur le Budget 020/611 du Budget principal et sont subventionnées à hauteur de 85% au titre de l'exercice 2022.

N° 42/2022 Réalisation d'une étude en vue de travaux d'extension du réseau pluvial Route de Gorbio à Menton.

Acceptation de l'offre société SAFEGE SAS sise 30 avenue Malacrida – 13100 Aix en Provence, pour la réalisation d'une étude et la rédaction d'un dossier de déclaration en vue de la création route du Val de Gorbio d'un nouvel exutoire vers le torrent du Gorbio, pour un montant de 7 590,00 euros HT.

N° 43/2022 : : Modification n° 1 de la décision de création de la régie de recettes relative à la gestion d'une fourrière automobile communautaire à Menton.

L'article 4 de la décision de création de la régie de recettes auprès du Département transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) sera modifié comme suit :

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- En numéraires,
- Au moyen de chèques bancaires,
- Par carte bancaire,
- Par virement bancaire,
- ***Par carte bancaire VPC.***

Elles seront perçues contre remise à l'utilisateur d'un reçu issu d'un carnet à souches (pour les numéraires et les chèques) et contre un ticket du terminal bancaire (pour les paiements par cartes bancaires).

N° 44/2022 : Souscription à un contrat d'hébergement et un contrat d'assistance et de maintenance relatif aux logiciels de fiscalité.

Acceptation de la proposition de la société FININDEV, 69 rue Jean Giroux - 34080 MONTPELLIER, pour la souscription des contrats d'hébergement et d'assistance et de maintenance de logiciels de fiscalité d'un montant total de 2 405,89 € HT et d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette opération. Le contrat est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} Janvier 2022, et sera ensuite reconduit par période d'un an par tacite reconduction, dans la limite de quatre fois. Il fait l'objet d'un avenant à chaque modification de son contenu. Chaque nouvelle période d'un (1) an fera l'objet d'une facturation pour un montant équivalent à celui déterminé à l'article premier et revalorisé selon l'indice Syntec, selon la formule suivante :

$$P = P0 \times In / IO$$

Avec : P = Prix révisé du contrat

P0 = Prix initial du contrat

In = Indice SYNTEC d'actualisation (soit l'indice SYNTEC à la date de l'ajustement moins 4 mois)

IO = Indice SYNTEC initial (octobre 2021 : 276,70)

N° 45/2022 Abonnement terminal de paiement pour la Régie de l'eau et de l'assainissement.

Acceptation de la proposition de la société GMSI, 223, av. Léon Béranger – 06700 Saint Laurent du Var, pour l'abonnement ligne GPRS d'un montant total de 132,00€ HT et d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette opération. Le contrat est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} Janvier 2022, et sera ensuite reconduit par période d'un an par tacite reconduction pour le même montant annuel, dans la limite de quatre fois.

N° 46/2022 : Réalisation de nouveaux travaux de nettoyage dans le lit de la rivière Roya devant les puits de prélèvement afin de recharger la nappe et d'améliorer le niveau des puits de Porra suite au colmatage de la rivière provoqué par la tempête ALEX du 2 au 3 octobre 2020

Acceptation de l'offre de la société CAVA BERGAMASCA, sise 18039 BEVERA di Ventimiglia IM en Italie, pour la réalisation de nouveaux travaux dans le lit de la Roya, pour un montant de 12 000 euros HT.

N° 47/2022 : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, rue Pietra Scritta et Harpignies sur la commune de Menton.

Acceptation de l'offre société DEKRA sise rue de la Vallée Verte – 13367 Marseille, pour la réalisation d'une mission de coordination SPS de 2^{ème} catégorie, pour un montant de 9 040,00 euros HT.

N° 48/2022 Recherche des rejets de substances dangereuses dans l'eau – Station d'épuration de Roquebrune Cap Martin

Acceptation de l'offre de la société VEOLIA EAU sise 17 route de Sospel MENTON, pour la réalisation d'une campagne permettant de mesurer l'évolution des micropolluants depuis la campagne initiale de juin 2020 pour un montant de 15 754,50 euros HT.

N° 49/2022 : Etude de cadrage – scénarios d'alimentation du périmètre DSP de la CARF sans le champ de captage de Porra à Vintimille

Acceptation de l'offre société SAFEGE sise 30 avenue Henri Malacrida 13100 AIX-EN-PROVENCE, pour la réalisation d'une étude de cadrage – Scénarios d'alimentation du périmètre DSP de la CARF sans le champ de captage de Porra à Vintimille, pour un montant de 29 500,00 euros HT.

N° 50/2022 : Réalisation d'un diagnostic en matière d'archivage – Acceptation de devis

Acceptation du devis du CDG 06, sis 33 avenue Henri Lantelme CS 70169 06705 Saint Laurent du Var, relatif à la réalisation d'un diagnostic en matière d'archivage, pour un montant prévisionnel de 1 200.00 euros.

N° 51/2022 : Commune de SOSPEL - Quartier de la Gare - Construction d'une nouvelle Gendarmerie – Alimentation de ligne basse tension – Acceptation de devis

Acceptation de la nouvelle proposition du SICTIAM, sis 18 rue Châteauneuf 06000 NICE conformément à son devis n°2020-116 en date du 07 février 2022 pour un montant de 2 181.70 euros TTC.

N° 52/2022 : Formations spécifiques Service Eau et Assainissement

Un accord est conclu avec l'Office International de l'Eau - 22 rue LIMOGES CEDEX pour la fourniture de formations spécifiques aux besoins du service Eau et Assainissement pour un montant total de 16 599,60 € HT – 19 919,52 TTC.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220707-143-2022-DE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Date de réception préfecture : 22/07/2022
006-240600551-20220707-143-2022-DE - 87065

N° 53/2022 : Formation logiciel ArcGIS Pro

Un accord est conclu avec ESRI France – 21 rue des Capucins – 92195 MEUDON Cedex pour la fourniture de formation du logiciel ArcGIS Pro pour un montant total de 6.300,00 € TTC.

N° 54/2022 : Formation Guide composteur

Un accord est conclu avec l'EPLEFPA – route d'Espinouse – 04510 LE CHAFFAUT pour la fourniture de formation spécifique au besoin du service Elimination et Valorisation des déchets pour un montant total de 1.200,00 € TTC.

N° 55/2022 : Contentieux – M. RACHMANI c/ CARF – Contentieux indemnitaire – Décision d'ester en justice – Désignation de l'avocat

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française décide d'ester en justice afin de défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à l'encontre de M. RACHMANI devant le Tribunal Administratif de Nice et toutes autres à venir dans ce dossier devant les Tribunaux compétents. Maître Luc PLÉNOT, Avocat au Barreau de Nice, 31 avenue Jean Médecin 06000 NICE, est désigné pour défendre les intérêts de la Communauté de la Riviera Française dans toutes procédures contentieuses relatives à cette affaire.

N° 56/2022 : Décision modificative de la décision communautaire n°9/2022 – complément de mission demandé dans le cadre du développement de la solution « My Vizito »

Un avenant est conclu avec la société HI-FROM sise 2 rue Martyrs – Le Monte Cristo 06240 Beausoleil pour un complément de mission d'un montant de 750 € HT.

N° 57/2022 : Formations spécifiques « Génie végétal appliqué aux berges »

Un accord est conclu avec l'organisme CCI CFPF – 160 chemin du Mas – 26780 CHATEAUNEUF-DU-RHONE pour former l'agent Gaëtan DECOOL, agent du service GEMAPI, à la formation « Génie végétal appliqué aux berges » pour un montant total de 980,00 € TTC.

N° 58/2022 : Marché 2022/03 : Fourniture de composteurs individuels sur le territoire de la CARF - Attribution

Attribution du marché relatif à la fourniture de composteurs individuels sur le territoire de la CARF, à la société QUADRIA SAS sise Parc Labory Baudan 68 rue Blaise Pascal 33127 SAINT JEAN D'ILLAC, selon les pièces financières et techniques du marché. Le marché est conclu pour une durée non renouvelable à compter du 1^{er} mars 2022 au 31 décembre 2025.

N° 59/2022 : Admission en non-valeur de créances relatives aux exercices : 2019 - 2020 et 2021 sur le Budget Régie assainissement

Approbation de l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant de 2 975,09 € sur le Budget Régie assainissement, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4227740211/2022 dressée par Madame la Comptable Publique,

<i>Année</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature de la recette</i>
2019	T-127	53,37 €	Part assainissement
2019	T-412	26,84 €	Part assainissement
2019	T-427	19,80 €	Part assainissement
2019	T-439	32,45 €	Part assainissement
2019	T-497	3,30 €	Part assainissement
2019	T-508	57,75 €	Part assainissement
2019	T-509	85,58 €	Part assainissement
2019	T-521	166,54 €	Part assainissement
2019	T-522	26,13 €	Part assainissement
2019	T-526	47,63 €	Part assainissement
2019	T-786	53,14 €	Part assainissement
2019	T-811	44,60 €	Part assainissement
2019	R-232036021289	46,49 €	Part assainissement

Accusé de réception en préfecture
006240600001-20220711-2022-05
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception : 22/07/2022

2020	T-36	57,75 €	Part assainissement
2020	T-106	230,39 €	Part assainissement
2020	T-108	106,39 €	Part assainissement
2020	T-152	106,39 €	Part assainissement
2020	T-228	19,80 €	Part assainissement
2020	T-264	46,37 €	Part assainissement
2020	T-314	38,78 €	Part assainissement
2020	T-403	248,77 €	Part assainissement
2020	T-404	184,25 €	Part assainissement
2020	T-506	53,14 €	Part assainissement
2020	T-590	53,14 €	Part assainissement
2020	T-594	27,52 €	Part assainissement
2020	T-601	53,14 €	Part assainissement
2020	T-609	44,60 €	Part assainissement
2020	T-734	9,38 €	Part assainissement
2020	T-853	32,45 €	Part assainissement
2020	T-905	19,80 €	Part assainissement
2020	T-908	16,50 €	Part assainissement
2020	T-934	19,80 €	Part assainissement
2020	T-947	53,10 €	Part assainissement
2020	T-956	32,45 €	Part assainissement
2020	T-994	16,23 €	Part assainissement
2020	T-998	48,90 €	Part assainissement
2020	T-1000	59,02 €	Part assainissement
2020	T-1005	50,16 €	Part assainissement
2020	T-1020	19,80 €	Part assainissement
2020	T-1022	13,20 €	Part assainissement
2020	T-1023	6,60 €	Part assainissement
2020	T-1043	19,80 €	Part assainissement
<i>Année</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature de la recette</i>
2020	T-1056	44,60 €	Part assainissement
2020	T-1057	53,14 €	Part assainissement
2020	T-1083	59,02 €	Part assainissement
2020	T-1152	13,56 €	Part assainissement
2020	T-1183	53,14 €	Part assainissement
2020	T-1189	53,14 €	Part assainissement
2020	T-1193	27,52 €	Part assainissement
2020	T-1204	53,14 €	Part assainissement
2020	T-1349	115,30 €	Part assainissement
			Part assainissement
2021	T-437	53,30 €	Part assainissement
2021	T-636	13,83 €	Part assainissement
2021	T-805	57,58 €	Part assainissement
2021	T-990	26,58 €	Part assainissement
TOTAL		2 975,09 €	Part assainissement

Cette créance sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Régie assainissement de l'exercice 2022 au chapitre 65 compte 6541(admissions en non-valeur).

Approbation de l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant de 46 624,91 € sur le Budget Principal, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4347050511/2022 dressée par Madame la Comptable Publique.

Accusé de réception en préfecture
006-240600581-20220707-4482022-0
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception en préfecture : 22/07/2022

2017	T-535	478,49 €	Frais de fourrière
2017	T-579	478,49 €	Frais de fourrière
2017	T-594	478,49 €	Frais de fourrière
2017	T-640	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-41	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-46	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-86	61,56 €	Frais de fourrière
2018	T-124	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-128	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-129	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-134	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-142	8,23 €	Frais de fourrière
2018	T-186	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-212	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-217	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-222	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-238	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-246	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-255	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-341	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-347	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-349	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-357	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-365	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-386	435,46 €	Frais de fourrière
2018	T-389	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-418	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-421	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-460	478,49 €	Frais de fourrière
2018	T-557	418,67 €	Frais de fourrière
2018	T-567	495,00€	Frais de fourrière
2019	T-138	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-144	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-150	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-171	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-174	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-252	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-254	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-255	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-263	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-268	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-271	495,00 €	Frais de fourrière
Année	N° du titre	Montant	Nature de la recette
2019	T-297	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-317	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-366	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-441	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-442	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-486	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-489	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-548	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-594	495,00 €	Frais de fourrière
2019	T-609	495,00 €	Frais de fourrière

Accusé de réception en préfecture
006-24060651-20220707-18-0023-05
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

2020	T-166	495,00 €	Frais de fourrière
2020	T-173	495,00 €	Frais de fourrière
2020	T-179	495,00 €	Frais de fourrière
2020	T-197	495,00 €	Frais de fourrière
2020	T-213	495,00 €	Frais de fourrière
2020	T-293	495,00 €	Frais de fourrière
TOTAL		46 624,91 €	Frais de fourrière

Cette créance sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Principal de l'exercice 2022 au chapitre 65 compte 6541(admissions en non-valeur).

N° 61/2022 : Marché 2021/06 : Travaux d'aménagements et de sécurisation des ouvrages d'eau potable de Castillon - Attribution

Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagements et de sécurisation des ouvrages d'eau potable de Castillon, à la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, sise 17 route de Sospel 06500 MENTON, selon les pièces financières et techniques du marché. Le marché est conclu pour une durée de 19 semaines.

N° 62/2022 : hébergement du logiciel CIRIL GF en mode SaaS

Acceptation de la proposition de la société CIRIL Group, sise 49 avenue Albert Einstein, 69100 VILLEURBANNE, pour un montant annuel de 10 758,89 € TTC l'hébergement en mode SaaS du logiciel CIRIL GF de la CARF ;

N° 63/2022 : Assistance à l'utilisation du progiciel CIRIL RH et maintenance des interfaces

Acceptation de la proposition de la société CIRIL Group, sise 49 avenue Albert Einstein, 69100 VILLEURBANNE, pour un montant annuel de 5 509,02 € TTC afin d'assurer l'assistance des utilisateurs du logiciel Ciril RH et la maintenance de ses interfaces. Le contrat est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date d'effet, et sera ensuite reconduit par période d'un an par tacite reconduction, dans la limite de quatre fois. Il fait l'objet d'un avenant à chaque modification de son contenu. Chaque nouvelle période d'un an fera l'objet d'une facturation pour un montant équivalent à celui déterminé à l'article premier et revalorisé selon l'indice Syntec

N° 64/2022 : Valorisation de la Via Julia Augusta à l'occasion des Journées Européennes de l'Archéologie, samedi 18 juin 2022.

Acceptation de la proposition de la S.A.S 1.2.3.CAT, sise 163 rue du verger, 06640 SAINT-JEANNET, afin de réaliser une représentation d'une saynète conçue et animée par les acteurs de la société 1.2.3 CAT sur le thème de la Via Julia Augusta à l'époque romaine à Menton, pour un montant de 2 100€ TTC.

N° 65/2022 : Marché 2022/11 : Accord-Cadre à bons de commande relatif à la gestion d'une fourrière automobile communautaire sur les communes de Tende, La Brigue, Fontan, Saorge et Breil-sur-Roya suite à la déclaration d'infructuosité du marché 2021/09 lot 3 – Attribution

Attribution du marché relatif à l'Accord-Cadre à bons de commande relatif à la gestion d'une fourrière automobile communautaire sur les communes de Tende, La Brigue, Fontan, Saorge et Breil-sur-Roya suite à la déclaration d'infructuosité du lot 3 du marché 2021/09, à la SAS GARAGE DE LA ROYA, sise 839 route de la Giandola 06540 BREIL-SUR-ROYA, selon les pièces financières et techniques du marché.

N° 66/2022 : Marché 2022/13 : Fourniture et acheminement d'électricité pour équipements et bâtiments communaux et intercommunaux pour 12 communes membres de la CARF, la CARF et la SPL des Ports de Menton suite à la déclaration d'infructuosité du marché 2022/07 - Attribution

Attribution du marché relatif à la fourniture et acheminement d'électricité pour équipements et bâtiments communaux et intercommunaux pour 12 communes membres de la CARF, la CARF et la

Accusé de réception en préfecture
0664000554 20220709 4312022 DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

SPL des Ports de Menton suite à la déclaration d'infructuosité du marché 2022/07, à la société EDF, sise Direction Régionale Commerce Méditerranée 7 rue André Allar 13015 MARSEILLE, selon les pièces financières et techniques du marché. Le marché est conclu à compter du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024.

N° 67/2022 : Acquisition d'antivirus dans le cadre de l'amélioration de la sécurité du Système d'Information de la CARF

Acceptation de la proposition de Novidy's, sise Immeuble Energy 2 – 4 rue Paul Dautier – CS 40542 – 78941 Vélizy Villacoublay Cedex, pour l'acquisition de licences, pour un montant de 8 000,00 € HT ;

N° 68/2022 : Travaux de mise à la côte des bouches à clés au VAL DES CASTAGNINS 06500 MENTON

Attribution du marché relatif aux travaux de mise à la côte des bouches à clés à la société VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – TERRITOIRE ALPES MARITIMES - 17, route de Sospel – 06 500 MENTON pour un montant de 3 950,73 € HT.

N° 69/2022 : Travaux de mise à la côte des bouches à clés RD24, RD23, RD6007, RD50, RD124 et RD2566.

Attribution du marché relatif aux travaux de mise à la côte des bouches à clés à la société EUROVIA PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - NICE, 217, route de Grenoble – 06 200 NICE pour un montant de 18 655,00€ HT.

N° 70/2022 : Déclaration sans suite du marché 2021/01 – Repérage d'amiante et d'HAP avant travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la CARF

Déclaration sans suite le marché de repérage d'amiante et d'HAP avant travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la CARF, pour le motif d'intérêt général suivant : les montants des offres reçues sont trop importants par rapport aux crédits budgétaires alloués à ce marché.

N° 71/2022 : Marché 2021/22 : Etude globale sur les besoins en infrastructures touristiques de la vallée de La Roya (hébergement, restauration, activités de loisirs, sports et bien-être) sur le territoire de la CARF - Attribution

Attribution du marché relatif à l'étude globale sur les besoins en infrastructures touristique de la vallée de La Roya, à la société ANCORIS, sise 8 rue Henri Rochefort 75017 PARIS, selon les pièces financières et techniques du marché.

Le marché est conclu à compter du 1^{er} juillet 2022, pour une durée de 10.5 mois.

N° 72/2022 : Marché 2022/12 : Plans d'eau du littoral : nettoyage et analyses bactériologiques - Attribution

Attribution du marché relatif au nettoyage et analyses bactériologiques des plans d'eau du littoral, à la société MARINOV sise 16 place de l'Iris Tour CB21 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, selon les pièces financières et techniques du marché. Le marché est conclu à compter du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2026, soit donc 4 ans.

N° 73/2022 : Marché 2022/06 : Marché de travaux pour la construction d'une gendarmerie sur la commune de Sospel – Cloison/ Faux-plafond/ Doublage - Attribution

Attribution du marché 2022/06 relatif aux cloisons – faux plafonds - doublage du marché de construction d'une gendarmerie sur la commune de Sospel, à la société SOM'HOME, sise 37 rue Pietra Scritta – Le Jean Bart 06500 Menton, selon les pièces financières et techniques du marché pour un montant de 84 373.42 € HT, Le délai d'exécution des travaux est fixé par l'attributaire à 12 mois.

N° 74/2022 : Marché 2021/16 : Curage et nettoyage des réseaux et ouvrages d'assainissement et de pluvial - Attribution

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220707-143-2022-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

Attribution du marché relatif au curage et nettoyage des réseaux et ouvrages d'assainissement et de pluvial, à la société ORTEC ENVIRONNEMENT, sise Broc Center Bat C 5^{ème} étage 1^{ère} avenue 5600 mètres 06510 LE BROCC, selon les pièces financières et techniques du marché.

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, sans que la durée maximale ne puisse dépasser 4 ans.

N°75/2022 Mission de diagnostic des tours de désodorisation de la station d'épuration de Menton, en vue d'établir le programme des travaux de réhabilitation des ouvrages.

Acceptation de l'offre de la société ALTEREO sise 2 avenue Madeleine BONNAUD – 13770 Venelles, pour la réalisation d'une mission de diagnostic du génie civil des tours de désodorisation de la station d'épuration de Menton en vue des travaux de réhabilitation de l'ouvrage, pour un montant de 29 280,00 euros HT.

N°76/2022 Suivi des essais de pompage du nouveau forage P3 situé le champ de captage de Porra à Vintimille

Acceptation de l'offre société SAFEGE sise 30 avenue Henri Malacrida 13100 AIX-EN-PROVENCE, pour la réalisation d'un suivi des essais de pompage du nouveau forage P3 situé le champ de captage de Porra à Vintimille, pour un montant de 7 050,00 euros HT.

N°77/2022 Contrat de support serveur CARF

Acceptation de la proposition d'Avangarde, sise 9 avenue Albert II – Le Copori – 98 000 Monaco, pour le contrat de support N3, pour un montant annuel de 13 200,00 € HT. Le contrat est conclu pour une durée de 1 ans à compter du 1^{er} Juin 2022, reconductible par année civile calendaire, par reconduction expresse dans la limite de trois ans ;

N°78/2022 Acquisition de licences Autocad et Covadis pour le service eau & assainissement de la CARF.

Acceptation de la proposition de Geomedia, sise 20 Quai Malbert – CS42905 – 29229 Brest Cedex 2, pour l'acquisition de licences Autocad et Covadis, pour un montant de 6 048,00 € HT

N°79/2022 Souscription au Contrat d'Entreprise (EA) dédié aux Collectivités Locales – Acceptation devis ESRI FRANCE

Acceptation de la proposition de la société ESRI FRANCE, sise 21 rue des Capucins 92 195 MEUDON CEDEX, permettant l'accès aux logiciels ESRI ainsi que la maintenance sur tous les logiciels proposés à travers l'EA avec un montant total de 78 000.00 € HT pour une durée de trois ans (du 01/01/2023 au 31/12/2025). Soit un montant de 26 000 € H.T chaque année

N°80/2022 Renouvellement de la maintenance du logiciel FME – Contrat de 3 ans

Acceptation de la proposition de la société Veremes, sise 1225, avenue Eole, Technosud 2, 66100 Perpignan, visant le renouvellement de la maintenance du logiciel FME pour les années 2022, 2023 et 2024, à échéance du 1er juin de chaque année, pour un montant de 480 € TTC/an et d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette opération ;

N°81/2022 Représentation de visite théâtralisée La Semeuse – programmation Escapades baroques en Riviera 2022, partenariat les Baroquiales – Acceptation devis CARF.

Acceptation de la proposition de la Semeuse, sise 2 montée Auguste Kerl 06300 NICE, pour un montant total de 3 740 euros TTC.

N°82/2022 Tournée concert insolite du quatuor Zahir – programmation Escapades baroques en Riviera 2022 – Acceptation devis CARF.

Acceptation de la proposition de l'Association WHY NOTE, sise 165 route d'Aurice, 40 280 HAUT MAUCO, pour un montant total de 15 176.79 euros TTC.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220707-143-2022-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

N°83/2022 Représentation de visite théâtralisée Compagnie de l'Embrayage à Paillettes – programmation Escapades baroques en Riviera 2022 – Acceptation devis CARF.

Acceptation de la proposition de la Compagnie de l'Embrayage à Paillettes, sise 7 rue du Rocher 06000 NICE, pour un montant total de 3 100 euros TTC.

N°84/2022 Consultation pour la restauration d'un sentier patrimonial à Saorge dans le cadre du projet Interreg Alcotra 4009 ALPIMED PATRIM

Acceptation de la proposition de GIE 6c de la Roya, sise 6 Montée des fleurs – 06 430 TENDE, sans l'option relative au remontage d'un mur en pierres sèches écroulé sur l'assiette du sentier, pour un montant de 32 332 € HT;

N°85/2022 Consultation pour la réalisation d'éléments scénographiques d'un sentier thématique à Saorge

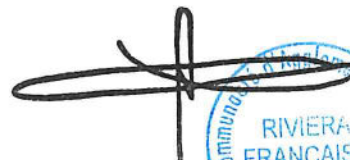
Acceptation de la proposition de La Belle Forge, sise Le Pont d'Argens - 83460 Les Arcs-sur-Argens, pour un montant de 28 000 € HT; Les dépenses engagées seront imputées sur le budget PP17/02 du Budget Principal au titre de l'exercice 2022 et pourront prétendre à un financement à hauteur de 85% par le programme de coopération transfrontalière Interreg V-A France Italie Alcotra

Tout retard au manquement du prestataire entraînera des pénalités conformément au Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Le Conseil Communautaire

Prend Acte

Pour extrait conforme,
Le Président,


Yves JUHEL

